

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 46-407-1930 promulguant le décret du 24 septembre 1930 fixant les traitements des fonctionnaires du cadre général des bureaux et secrétariats généraux des colonies.

n° 46-407-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 octobre 1930

Numéro JO
n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro
31 octobre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 24 septembre 1930 fixant les traitements des fonctionnaires du cadre général des bureaux et secrétariats généraux des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué à la Côte française des Somalis, le décret du 24 septembre 1930, susvisé, fixant les traitements des fonctionnaires de Ress général des bureaux et secrétariats généraux des colonies. Art 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

**pour le gouverneur:Le Procureur de la République,chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes,RA-
VAILLER.**